Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education
Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Marc CHAUCHARD
Tél. : 01.49.55.42.69 fax : 01.49.55.40.06
marc.chauchard@educagri.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2136

Date: 12 octobre 2011

Date de mise en application : immédiate

Modifie et remplace pour les spécialités rénovées du Baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole la note de service NS/DGER/POFEGTP/N2003-2033 du 7 mai 2003

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Enseignement et certification de l'Education Physique et Sportive (EPS) pour l'ensemble des spécialités du Baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole rénovées dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Références : Note de service NS DGER/ POFEGTP/ N2003-2033 du 7 mai 2003 définissant les modalités d'enseignement et d'évaluation de l'EPS pour toutes les filières de l'enseignement professionnel, technique et technologique de l'enseignement agricole.

Résumé : Instructions relatives à l'enseignement et à la certification de l'Education Physique et Sportive (EPS) pour l'ensemble des spécialités du Baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole.

Mots-clés : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, EPS, EVALUATION
(projet pédagogique, programmes, enseignement, certification, activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES), listes nationale, régionale et issues de choix locaux, grilles certificatives…)

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole - Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) - Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) - Fédération nationale des maisons familiales rurales (MFR)	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La présente note de service précise les modalités d'enseignement et de certification de L'Education Physique et Sportive (EPS) en baccalauréat professionnel dans tous les établissements de l'enseignement agricole public et privé mettant en œuvre une ou plusieurs spécialités de ce diplôme.

Les DRAAF / SRFD sont chargés de la validation et du suivi de la mise en œuvre des dispositions présentées dans la présente note de service.

SOMMAIRE

I- Enseignement de l'éducation physique et sportive

II- Certification du baccalauréat professionnel

III- ANNEXE 1 : Liste nationale des Activités Physiques, Sportives, Artistiques et d'Entretien de Soi (APSAES) classées par « Compétences Propres » (CP) de la dimension motrice.

IV- ANNEXE 2 : Listes régionales des Activités Physiques, Sportives, Artistiques et d'Entretien de Soi (APSAES).

Toutes les grilles certificatives des APSAES des listes nationales, régionales ainsi que les grilles certificatives complémentaires pour le saut en hauteur (CP1) et la natation en durée (CP5) sont accessibles sur « *Chlorofil* »

.

L'éducation physique et sportive concourt, avec les autres disciplines, à former un citoyen. Elle contribue spécifiquement à le rendre physiquement et socialement éduqué.

Elle s'inscrit dans une double logique :

- celle des priorités du projet d'établissement, par l'élaboration d'un projet pédagogique disciplinaire rassemblant finalités, objectifs, analyse des caractéristiques des publics scolaires, contenus d'enseignement, traitement didactique des activités de la programmation, spécificités locales…,

- celle des programmes nationaux et des référentiels de l'enseignement agricole : enjeux sociaux, valeurs citoyennes, spécificités du MAAPRAT….

Elle permet à l'apprenant d'acquérir des connaissances, de développer des capacités et des attitudes, de construire des compétences sur les plans moteur et méthodologique. Ces acquisitions contribuent à une éducation à la santé, à la sécurité et au respect de l'autre, et concourent au développement de l'autonomie et du sens de la responsabilité.

Valorisant la réussite de tous, elle vise l'intégration de publics, souvent pluriels et hétérogènes.

I - Enseignement de l'EPS

L'enseignement se conçoit et se conduit en intégrant et respectant les programmes nationaux et les référentiels de l'enseignement agricole.

Les textes de référence sont :

- Le référentiel de formation du module EG3 et le document d'accompagnement correspondant, pour la classe de seconde professionnelle (60 heures d'EPS et 15 heures de biologie),

- Le référentiel de formation du module MG3 et le document d'accompagnement correspondant, pour les classes de première professionnelle et de terminale professionnelle (112 heures dont la répartition sur les deux années relève de l'initiative de l'équipe pédagogique disciplinaire d'EPS placée sous l'autorité du directeur d'établissement).

Les compétences attendues, les niveaux d'exigence et la liste nationale des activités sont issus des programmes nationaux parus dans le bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale spécial n°2 du 19 février 2009.

Ces documents rassemblent les finalités, les objectifs, les cinq compétences propres à l'EPS de la dimension motrice et les trois compétences méthodologiques et sociales à acquérir. Il convient de leur adjoindre les trois listes d'activités enseignables :

- la liste nationale de 33 activités figurant en **Annexe I**.

- les listes régionales, arrêtées sous l'autorité pédagogique des inspecteurs de l'enseignement agricole en concertation avec les coordonnateurs-correspondants régionaux, définissant les activités enseignables validées, aux plans administratif et réglementaire, par la DGER, sous-direction POFE, et les DRAAF/SRFD. Les activités retenues pour chaque région figurent en **Annexe II.**

- les listes issues de choix locaux, qui prennent en compte les spécificités et les originalités locales, éléments essentiels d'une richesse culturelle mais qui, contrairement aux deux premières, ne peuvent être retenues pour la certification du baccalauréat professionnel. Elles sont inscrites dans la programmation des établissements et dans le projet EPS après avis pédagogique de l'inspection de l'enseignement agricole en EPS.

Les listes d'activités nationale et régionale sont les mêmes pour l'enseignement et pour la certification.

II- Certification du baccalauréat professionnel

L'éducation physique et sportive appartient au groupe des disciplines générales. Les modalités de la certification sont communes et identiques pour l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole pour toute voie de formation (scolaire, apprentissage ou formation continue).

La note de service DGER/SDPOFE/N2010-2118 du 06 septembre 2010 fixe les modalités de l'épreuve E3 « motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES » pour les spécialités rénovées du baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole.

L'épreuve vérifie la capacité C3 du référentiel de certification « Développer sa motricité ». Elle est affectée d'un coefficient 1.
La grille certificative correspondant à l'activité choisie doit obligatoirement être utilisée. Elle est accessible sur Chlorofil, rubrique « Informations communes à tous les bac pro », à l'adresse : *http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/textes-et-references-specifiques/bac-professionnel.html*

Pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation, la certification se compose de trois CCF à partir de trois APSAES différentes. Ces APSAES appartiennent au moins, à deux compétences propres à l'EPS. Parmi ces trois APSAES, deux au moins doivent être issues de la liste nationale. Pour déterminer les trois CCF retenus, les enseignants peuvent proposer les mêmes activités certifiables pour l'ensemble de la classe ou laisser une marge de choix aux élèves parmi les activités programmées en classes de première et terminale. Au moins deux des trois activités choisies devront avoir été enseignées en classe de terminale et avoir fait l'objet d'au moins dix heures de pratique effective pour que la certification s'effectue à l'issue des apprentissages et que le niveau 4 d'exigence des programmes soit requis.
Les trois CCF retenus peuvent, soit tous se dérouler sur l'année de terminale, soit l'un en première et les deux autres en terminale.

Pour les candidats hors CCF, la certification se compose d'une épreuve pratique qui porte sur une APSAES choisie par le candidat parmi cinq. Cette liste établie, par chaque région, se compose d'APSAES issues de la liste nationale et de la liste régionale, pour au moins l'une d'entre elles. Trois compétences propres à l'EPS doivent être représentées.

Les activités des listes nationales, régionales, les grilles certificatives correspondantes, sont accessibles sur Chlorofil et figurent en annexes I et II de la présente note de service.

Dispositions particulières et transitoires pour la session d'examen 2012 et l'organisation de l'épreuve ponctuelle en région :
Le candidat choisit une seule activité parmi celles proposées dans les binômes d'APSAES aux candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle terminale d'EPS du CAPA, du BEPA et du baccalauréat technologique série « STAV ». La grille certificative de référence pour chacune des APSAES est introduite par la présente note de service et accessible sur Chlorofil.

Le sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation
Philippe VINCENT

ANNEXE 1 :

LISTE NATIONALE d'APSAES ENSEIGNABLES ET CERTIFIABLES

Liste nationale des APSAES	
CP1	Course de demi-fond, Course de haies, Course de relais-vitesse, Lancer de disque, Lancer de javelot, Saut en hauteur, Pentabond, Natation de vitesse, Natation de distance.
CP2	Escalade, Course d'orientation, Natation sauvetage.
CP3	Acrosport, Aérobic, Cirque, Danse, Gymnastique saut de cheval, Gymnastique au sol, Gymnastique rythmique.
CP4	Basket-ball, Football, Handball, Rugby, Volley-ball, Badminton, Tennis de table, Boxe française, Judo
CP5	Course de durée, Musculation, Natation en durée, Relaxation, Step.

ANNEXE 2 :

LISTES REGIONALES d'APSAES PAR COMPETENCES ET PAR REGIONS

Récapitulatif des APSAES régionales classées par CP	
CP1	1500 m, Biathlon athlétique, Poids, Sport boules, Tir à l'arc, Triathlon athlétique.
CP2	Canoë-kayak, Equitation, Golf, Randonnée pédestre, Randonnée sportive, Raid multi-activités, Ski alpin, Ski de fond, Surf, Voile, VTT, Voltige équestre Yole ronde.
CP3	Gymnastique aux agrès, Patinage.
CP4	Boxe éducative, Foot gaélique, Hockey, Pelote basque, Softball, Tennis, Tennis- volley, Ultimate, Lutte.
CP5	Natation en durée, Fitness.

LISTES REGIONALES APSAES - 2011

Alsace	Gymnastique, Patinage, Ultimate, Softball.
Aquitaine	Pelote basque, Tir à l'arc, Voltige équestre, Canoë-Kayak, VTT
Auvergne	Ultimate, Ski de fond, Equitation
Bourgogne	Tir à l'arc, Ultimate, Golf, Triathlon athlétique, 1500 m
Bretagne	VTT, Canoë-Kayak, Foot gaélique, Tir à l'arc, Ultimate, Triathlon athlétique, 1500 m
Centre	Ultimate, Lutte, Poids, Golf, Equitation, Natation en durée
Champagne Ardennes	Ultimate, Voile, Hockey, Golf, 1500 m
Corse - PACA	Ultimate, Boxe éducative, Triathlon athlétique, VTT, Soft Ball, Canoë kayak.
Franche Comté	VTT, Triathlon athlétique, Ultimate, Golf, Ski de fond, 1500 m.
Ile de France	Soft-ball, Ultimate, Lutte, Poids, Golf
Languedoc Roussillon	Soft Ball, VTT, Canoë-kayak, Triathlon (course, saut, lancer), Poids, Ski alpin, Randonnée pédestre
Limousin	Golf, Tir à l'arc, Ultimate, Raid multi activités, VTT, 1500 m
Lorraine	Ultimate, Soft Ball, Triathlon athlétique, 1500 m
Midi Pyrénées	Ultimate, VTT, Triathlon athlétique, 1500 m, Gymnastique.
Nord Pas de Calais	Ultimate, Canoë-kayak, Triathlon athlétique, VTT, 1500m
Picardie	VTT, Ultimate, Canoë-kayak, Tir à l'arc, Triathlon athlétique
Normandie (Basse et Haute)	VTT, Golf, Ultimate, Equitation, 1500 m
Pays de la Loire	Golf, Ultimate, 1500 m, Biathlon et Triathlon athlétique, Raid multi activités,
Poitou Charente	Tir à l'arc, Ultimate, VTT, lutte, Surf, Natation CP5
Rhône Alpes	Ultimate, Triathlon athlétique, Ski de fond, VTT, Canoë-kayak, Randonnée pédestre, Raid multi activités, Sport boules
La Réunion Mayotte	Canoë-kayak, Poids, Randonnée sportive, Tennis volley, triathlon athlétique, Voile, Ultimate.
Martinique	Canoë-kayak, Fitness, Randonnée sportive, Tennis, Triathlon athlétique, Voile, Yole ronde.

Guadeloupe ***Polynésie française*** ***Nouvelle Calédonie*** ***Wallis***	Alignement sur les listes académiques de l'éducation nationale